

Compte rendu sommaire
Réunion du Conseil Communautaire
Séance du 06 décembre 2022 à 18h30

Date de convocation : 30 novembre 2022

Nombre de Membres :

En exercice : 52
Présents : 39
Ayant donné procuration : 8

L'an DEUX-MILLE-VINGT-DEUX, le SIX du mois de DÉCEMBRE à 18h30, le Conseil Communautaire de la C.C.P.O.M., légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Lionel FOURNIER.

Membres présents :

Amnéville : M. MUNIER, Mme CALCARI-JEAN, M. DALLA-FAVERA, M. DIEUDONNE, M. DOS SANTOS, Mme HIRSCH, Mme RAU et M. TISSERAND

Bronvaux : M. FAVIER

Clouange : M. BOLTZ, Mme THOMAS et M. VEZAIN

Marange-Silvange : M. MULLER, Mme SPANIER et Mme WEIDER

Montois la Montagne : Mme VANNI, M. CANTELE et M. NUCCI

Moyeuve-Grande : M. ROVIERO, Mme CISAMOLO, Mme FALETIC, M. ROSSO, M. SCHNEIDER et Mme THIBO

Moyeuve-Petite : M. SCHWEIZER

Pierrevillers : M. HEISER

Rombas : M. FOURNIER, M. DUMON, Mme MACAIGNE, Mme MULHMANN, M. NOBILE, M. RISSER et Mme WAGNER

Rosselange : M. MATELIC et Mme SEEMANN

Sainte Marie Aux Chênes : Mme LAMARQUE et M. CAYRE

Vitry-sur-Orne : M. CORRADI et M. VEGLIA

Membres absents ayant donné procuration :

M. MEOCCI à Mme SPANIER

M. SCHONS à M. MATELIC

M. ROETTGER à Mme WEIDER

M. CALLIGARO à Mme LAMARQUE

M. BENABID à Mme CISAMOLO

Mme FRANIA à M. CAYRE

M. TIRLICIEN à M. VEGLIA

Mme SAVINO à M. CORRADI

Absents excusés : Mme COGLIANDRO et M. VILLA

Absents : M. COQUIN, Mme LEMASSON et Mme BENCI

Le Président ouvre la séance à 18h30, annonce les procurations et passe à l'examen de l'ordre du jour.

Approbation des Procès-verbaux des séances du 23 juin et du 27 septembre 2022

Le Conseil Communautaire, ayant entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE les procès-verbaux des séances du Conseil Communautaire du 23 juin et du 27 septembre 2022.

Délibération 2022-60 – Budget 2022 - BUDGET PRINCIPAL – DECISION MODIFICATIVE N°3

Le Conseil Communautaire, ayant entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ADOPTE la décision modificative n° 3 au Budget Principal 2022, qui s'équilibre comme suit, en dépenses et en recettes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT : 331 070.54 €
SECTION D'INVESTISSEMENT : 884 326.28 €

Délibération 2022-61– BUDGET PRINCIPAL – VERSEMENT D'UNE AVANCE D'INVESTISSEMENT AU SYNDICAT MIXTE DES PORTES DE L'ORNE

Le Conseil Communautaire, ayant entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE de verser une avance de 24 000 € destinée à équilibrer la section d'Investissement du Syndicat Mixte des Portes de l'Orne.

Délibération 2022-62 - BUDGET 2023 – BUDGET PRINCIPAL – OUVERTURE PAR ANTICIPATION DE CRÉDITS BUDGETAIRES POUR LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Le Conseil Communautaire, ayant entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- AUTORISE le Président à engager, liquider et mandater, jusqu'à l'adoption du Budget Primitif 2023 (Budget Principal), des dépenses d'investissement, conformément au tableau ci-dessous :

Chapitre ou opération	Pour mémoire crédits ouverts au Budget 2022	Crédits 2023 ouverts par anticipation (25 % maximum)
204 : Subventions d'équipements versées	2 663 215.50 €	60 000.00 €
Opération 9137 : Grosses réparations multi accueil	38 700.00 €	9 675.00 €
TOTAL	2 701 915.50 €	69 675.00 €

- Et PRÉCISE que les crédits ouverts par anticipation seront inscrits au Budget Primitif de l'exercice 2023.

Délibération 2022-63 – FISCALITÉ PROFESSIONNELLE UNIQUE - ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION 2022 – MONTANT DÉFINITIF

Le Conseil Communautaire ayant entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ARRÊTE le montant définitif des attributions de compensation 2022 à 5 638 820,15 €,
- Et DÉCIDE de répartir ce montant entre les communes, conformément au tableau ci-dessous :

COMMUNES	AC PROVISOIRE 2022	PERSONNEL EMPLOI	AC DEFINITIVE 2022
AMNEVILLE	2 369 041,94	21 390,00 €	2 390 431,94 €
BRONVAUX	8 295,12		8 295,12 €
CLOUANGE	344 637,38		344 637,38 €
MARANGE-SILVANGE	544 073,10		544 073,10 €
MONTOIS-LA-MONTAGNE	277 099,91		277 099,91 €
MOYEUVE-GRANDE	198 883,40		198 883,40 €
MOYEUVE-PETITE	6 557,70		6 557,70 €
PIERREVILLERS	37 874,15		37 874,15 €
ROMBAS	838 748,93	26 039,00 €	864 787,93 €
ROSSELANGE	65 617,94		65 617,94 €
SAINTE-MARIE-AUX-CHENES	777 059,26		777 059,26 €
VITRY-SUR-ORNE	123 502,32		123 502,32 €
TOTAL	5 591 391,15	47 429,00 €	5 638 820,15 €

**Délibération 2022-64 - FISCALITÉ PROFESSIONNELLE UNIQUE – ADOPTION DES ATTRIBUTIONS DE
COMPENSATION D'INVESTISSEMENT DEROGATOIRE POUR L'ANNEE 2022**

Le Conseil Communautaire, ayant entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ARRÊTE le montant des attributions de compensation dérogatoires d'investissement au titre de l'année 2022, conformément au tableau ci-dessous :

Commune	Part variable 2022
Amnéville	289 970,00 €
Clouange	18 690,00 €
Moyeuve-Grande	144 310,00 €
Moyeuve-Petite	- €
Rombas	- €
Rosselange	68 750,00 €
Vitry Sur Orne	42 315,00 €
Total	564 035,00 €

**Délibération 2022-65 - SYNDICAT MIXTE D'ETUDES, D'AMENAGEMENT ET D'ENTRETIEN DU RUISSEAU «
BILLERON » - MODIFICATION DES STATUTS EN RAISON DE L'EVOLUTION DE LA LEGISLATION RELATIVE A LA
COMPETENCE « GEMAPI »**

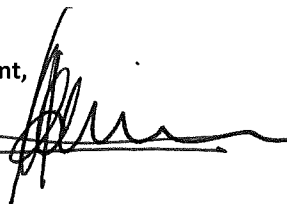
Le Conseil Communautaire, ayant entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE les modifications des statuts du Syndicat Mixte d'études, d'aménagement et d'entretien du ruisseau Billeron, portant sur l'objet et le périmètre du syndicat.

Communication des Décisions du Bureau Communautaire et du Président

Le Conseil Communautaire PREND ACTE des décisions qui ont été prises par le Bureau Communautaire et par le Président, conformément aux délibérations du 24 juillet 2020 prises en application de l'art. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h55.

Le Président,

Lionel FOURNIER

